

AMENAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET RÉNOVATION PASTORALE EN MONTAGNE BAS-RHINOISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE COMMUNE DE NATZWILLER

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Extension AFP « LE PEKLI »

Lieux dits : « Saegerstal » « Gutty » - « Herschelis »

NOTE DE PRESENTATION GENERALE

La démarche de la commune de Natzwiller s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement et de gestion de l'espace rural et des paysages, engagée par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche :

L'intercommunalité dans la Vallée de la Bruche trouve son origine dans la gravité de la crise industrielle textile qui a touché le territoire à la fin des années 70.

En 1980, le SIVOM de la Haute-Bruche a été créé pour mettre en œuvre un contrat de pays, véritable initiateur du développement local intercommunal.

En 2002, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche a défini une nouvelle Charte Intercommunale de Développement Local. Cette charte s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris depuis plus de 20 ans. Un nouveau contrat d'objectifs passé avec le Département du Bas-Rhin précise les axes prioritaires à mettre en œuvre :

Axe 1 – Conforter l'économie locale créatrice d'emplois par une stratégie d'accueil, de promotion et d'animation économique adaptée, tout en précisant le pacte financier communes / communauté de communes.

Axe 2 – Favoriser une bonne cohésion sociale, renforcer l'attractivité du territoire, développer l'offre de services à la population.

Axe 3 – Amplifier les politiques de gestion de l'espace rural dans l'objectif de préserver un patrimoine de qualité et d'offrir un cadre de vie agréable.

Axe 4 – Poursuivre une politique de diversification de l'offre touristique valorisant l'image de la Vallée de la Bruche.

Dans le cadre de l'axe 3, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche a ainsi conforté la mise en œuvre de sa politique paysagère intercommunale. Cette politique d'aménagement et de développement durable de gestion de l'espace rural et périurbain se fait en partenariat avec les services de l'Etat (DDT, DRAAF, DREAL, ...), les collectivités territoriales (CeA, Région Grand Est), les 26 communes de la Vallée de la Bruche, les organisations professionnelles agricoles. A ce jour, dans le cadre plus particulier des opérations visant à concilier le maintien de l'activité agricole de montagne, sa fonction productive et la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles, on recense notamment :

- La création de 21 associations foncières pastorales (AFP), regroupant 525 hectares répartis sur plus de 37000 parcelles, appartenant à 1650 propriétaires.
- La réhabilitation paysagère d'espaces de pâturages communaux : Plus de 500 hectares d'espaces pastoraux, à fort impact paysager, autrefois délaissés et désormais pâturés, gérés et ouverts.
- La création de deux corps de ferme (ferme-relais agricole) pour développer l'agriculture de montagne.
- L'accompagnement à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) Collectif ayant pour objectif l'entretien des espaces naturels, l'élevage et l'activité agricole.
- La maîtrise d'ouvrage (en partenariat avec la Communauté de communes du canton de Villé) du rôle d'Opérateur Mesures Agro-Environnementales Territorialisées depuis 2007 : opération : « Notre montagne : des hommes, des prairies et des milieux à préserver ». sur son territoire. MAET aujourd'hui basées sur des contrats combinant à la fois des mesures à obligation de moyens et des mesures à obligations de résultats permettant ainsi une nouvelle dynamique auprès des acteurs agricoles qui peuvent y trouver une nouvelle façon de s'exprimer et de s'engager.

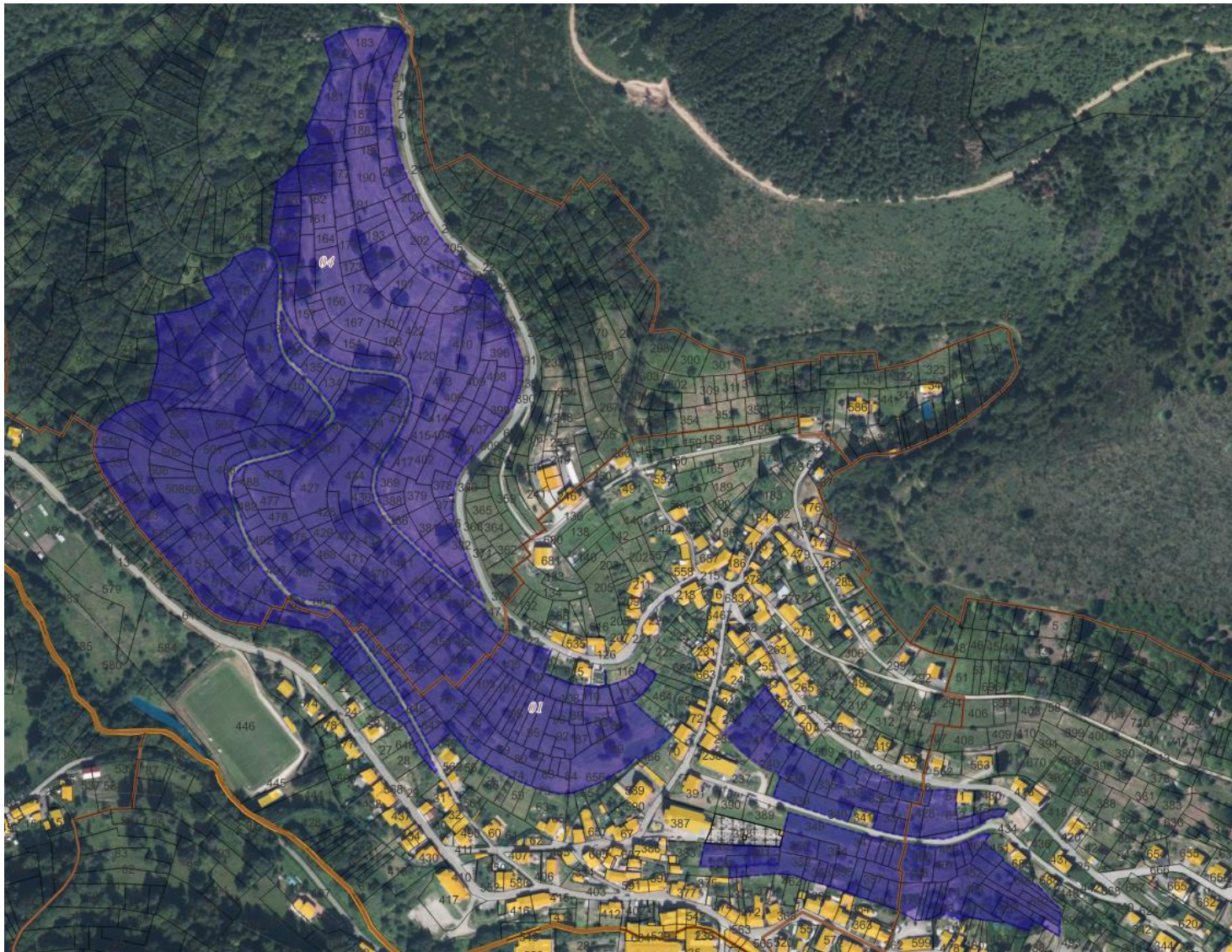
Ce projet vient donc s'inscrire dans la droite ligne de plus de 25 ans de politique paysagère et conforter des dynamiques propres à chaque commune qui se sont impliquées dans cette démarche en créant chacune leur AFP ou des actions sur leurs terrains communaux.

Un premier projet de création d'AFP a vu le jour en 2015 sur deux secteurs, l'un au cœur du village et l'autre sur les terrasses environnant à l'ouest de la commune. Ces deux sites, d'une superficie de plus de 15 Hectares après réhabilitation, sont exploités pour une grande partie sous la forme de pâture. Cette première opération contribue d'une part à maintenir un espace pastorale ouvert au cœur du village et vient d'autre part répondre à la demande de prés de pâture complémentaires pour un jeune exploitant agricole de la vallée.

Le projet d'extension concerne une superficie d'environ 8,63 ha. Il s'agit d'un secteur d'anciennes terrasses agricoles, en limite en l'espace de pâturage communal et l'espace bâti villageois. Une partie des terres sont occupées par des friches herbacées, de friches boisées et de quelques pessières.

I Vues générales du site

Vue du site initiale de l'AFP « le Pekli » créé en en 2015 et réhabilité :



Vues aériennes du projet d'extension 2024 : (photos aériennes 2015)









Le plan de cadastral du site :



II Caractéristiques générales de la commune de Natzwiller:

Données générales :

Natzwiller est un charmant village niché sur le versant nord (exposition sud) de la vallée de la Rothaine, vallée du massif Vosgien, à 550 m d'altitude et à environ 50 km au sud-ouest de Strasbourg (Alsace ; Bas-Rhin). La fin du 19ème correspond au pic de population recensé sur le territoire : plus de 1005 habitants ; aujourd'hui, la population se stabilise autour de 600 habitants.

Histoire

Natzwiller fût connu au Moyen Age sous le nom de Saint Ludel (patron des pèlerins) avec d'autres variantes (Saint Ludelin ; Saint Luden). Natzwiller est situé dans un vallon resserré, à la limite de l'ancien comté du Band de la Roche et des propriétés de l'évêché de Strasbourg. Dans la période médiévale jusqu'à l'aube du XVIIe siècle le lieu alors une annexe paroissiale de Barembach n'était occupé que de quelques fermes et une chapelle sur un chemin de pèlerinage menant au mont Saint Odile. Le hameau est désigné dans les textes anciens sous le nom de Saint Ludelin en 1491. La chapelle était placée sous le vocable de Saint Luden dont la fête est mentionnée en 1502. Saint Luden cessa d'être bien vu par l'Eglise locale. Il fût remplacé comme patron de la chapelle implantée sur ces lieux par Saint Genès. Le nom du village devint Nasswille en Français, Natzweiler en Allemand, pour se stabiliser actuellement sous le nom de Natzwiller.

La guerre de Trente ans a dépeuplé le village. En 1672 le hameau semble n'être habité que par cinq familles, dont deux sont originaires du ban de la roche. Cette date de 1672, relativement éloignée dans le temps de la guerre de Trente ans, nous montre que, durant tout le 17ème siècle, Natzwiller ne réussit pas à reconstituer vraiment ses effectifs. C'est principalement la proximité des mines de Framont, Granfontaine et Rothau qui amènera le repeuplement du village. Une montée démographique s'amorce en 1747, mais ce n'est qu'un siècle plus tard que le village enregistre un développement beaucoup plus spectaculaire. En effet, grâce à l'implantation et à l'essor de l'industrie textile des établissements JACQUEL en 1840, la population progresse sensiblement pour atteindre en 1866 le nombre de 1089 habitants.

L'alsacien est encore parlé couramment dans cette commune implantée dans une contrée de langue française : cela tient au fait qu'elle appartient à l'évêché de Strasbourg. C'est également pour cette raison que la paroisse est de confession catholique à côté de Neuviller la Roche qui est implanté sur le ban de la roche, de confession protestante. Un petit ruisseau nommé " la Rothaine " sépare ces deux villages.

NATZWILLER a fait partie du département des Vosges jusqu'en 1870. L'annexion par l'Allemagne provoque un départ massif de la population vers les Vosges, le centre de la France et même vers l'Algérie. Le 1er mai 1941, sur le ban communal de Natzwiller, village d'Alsace à nouveau annexé à l'Allemagne au lieu-dit le Struthof, les nazis ouvrent un camp de concentration, le KL Natzweiler. Près de 52 000 personnes originaires d'environ 25 pays y sont déportées au camp principal ou dans l'une de ses nombreuses annexes. Plus de 20000 y trouveront la mort. Les alliés découvrent le site le 23 novembre 1944 évacué par les nazis depuis septembre 1944. Aujourd'hui ce site est un haut lieu de la mémoire nationale.

Le 23 juillet 1960 le mémorial "aux martyres et héros de la déportation" et la nécropole nationale sont inaugurés par le général De Gaulle, président de la république.

Le 5 novembre 2005 le centre européen du résistant déporté est inauguré par M Jacques Chirac, président de la République.

Données administratives :

La commune de NATWILLER est classée en zone de montagne par arrêté du Ministère de l'Agriculture du 28 Avril 1976 (J.O. du 07 Mai 1976).

La commune dispose d'un POS obsolète et de fait, elle relève du RNU. Le périmètre considéré se trouvait en zone Nc au POS et sera instruit dans le cadre de la démarche PLUi en cours en zonage A.

La commune dispose également d'une réglementation de boisement.

Le ban communal, altitude moyenne 690m, avec plus de 700 ha, se situe dans la moyenne des communes de la Haute-Vallée de la Bruche.

Le taux de boisement est supérieur à 65%.

III Situation de l'Agriculture :

A l'heure actuelle, la commune de Natzwiller ne compte plus de siège d'exploitation sur son ban communal. Elle compte cependant sur quatre à cinq agriculteurs et pluri actifs qui contribuent à la gestion des espaces encore ouverts sur certains endroits du village.

La création de cette AFP a donc bien pour objectif de conforter la présence indispensable de ces acteurs agricoles sur la commune et de permettre aux propriétaires de trouver la structure de gestion d'aménagement appropriée pour garantir un partenariat durable entre eux et l'agriculture. De manière générale, les associations foncières sont les porte-paroles des propriétaires et facilitent la location de nombreuses parcelles, l'exploitation et l'entretien par les agriculteurs et également par les propriétaires eux-mêmes.

La rénovation de ce secteur de 8 Ha va permettre de fédérer les propriétaires dans la mise en œuvre d'un projet partagé et respectant leurs attentes et d'assurer l'entretien agricole de ces secteurs, stratégique d'un point de vue impact paysager pour la commune de Natzwiller.

IV Objectifs du programme de rénovation pastorale :

La mise en œuvre d'un tel programme sur ce secteur de coteaux a pour objectifs de :

- Mettre en valeur, améliorer de l'accessibilité, entretenir des parcelles agricoles et ainsi protéger le milieu naturel et les sols ;
- Conforter la biodiversité qui caractérise le paysage traditionnel rural de montagne ;
 - a. Améliorer la diversité écologique et retrouver des espaces agricoles prairiaux sur ces anciennes terrasses agricoles.
 - b. Contribuer à la requalification d'un cortège végétal adapté et diversifié constituant les zones de prés vergers et les éléments arborés de lisières ou de crêtes de talus.
- Maintenir et soutenir une activité agricole indispensable à l'équilibre économique de ce territoire de montagne en lui mettant à disposition des zones herbagères indispensables au bon fonctionnement du seul système agricole durable sur ce territoire
- Maintenir une continuité visuelle au cœur du village de Natzwiller en créant un espace ouvert, synonyme d'un lien d'appartenance de l'ensemble des habitants à leur commune
- Renforcer les lignes structurantes de la commune (cf CD Rom « Le paysage, c'est l'affaire de tous » item : Comprendre le Paysage : Natzwiller) : l'axe le long du ruisseau de la Rothaine, la rue principale inscrite dans la pente, les rues horizontales, les anciens pâturages communaux imposant en partie supérieure.

De plus, ces surfaces seront incluses dans le territoire éligible aux Mesures Agroenvironnementales Territorialisées - opération "Notre montagne, des hommes, des prairies et des milieux à préserver " pour laquelle, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche assure le rôle d'Opérateur.

IV Le projet dans le contexte global de la Vallée de la Bruche :

Une Politique Intercommunale des Paysages pour la Vallée de la Bruche :

La Vallée de la Bruche, à l'image de la majorité des autres vallées de la montagne vosgienne, a derrière elle un double passé économique : agricole et industriel, essentiellement textile, tous deux intimement liés. Pendant de nombreuses années une utilisation des moindres parcelles a entraîné un morcellement extrême des espaces agricoles.

Le déclin de l'industrie textile, dès les années 1950, mit fin à la double activité traditionnelle de la vallée. L'abandon des espaces agricoles bouleversait le paysage.

Les conséquences de cette déprise rurale sont plus nombreuses, plus sinueuses et plus variées qu'on ne le pense : l'exploitation des parcelles agricoles est concurrencée par d'autres usages (reboisement, ouverture d'étang...), l'enrésinement s'accompagne de l'acidification des sols, l'abandon des unités textiles industrielles et la dégradation du bâti génèrent une baisse des potentialités économiques et touristiques.

Dès 1980, les maires décident de mener des opérations d'aménagement foncier pour enrayer la dégradation croissante des sites et paysages de la vallée. Actuellement, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (Syndicat intercommunal regroupant 26 communes) a **pour ambition de conforter cette politique de gestion pastorale des espaces péri-villageois, la préservation de la biodiversité et de renforcer la qualité paysagère de la vallée de la Bruche.**

Fort de son engagement depuis plus de 30 ans dans la reconquête des espaces agricoles et nommée au printemps 2007 par la CRAE « Opérateur » pour les mesures agroenvironnementales Territorialisées (MATER), la Communauté

de communes de la Vallée de la Bruche affiche clairement sa volonté de concilier reconquête, maintien d'espaces ouverts agricoles et nécessité de préserver la biodiversité du territoire. En effet, les pratiques agricoles extensives ont contribué à des richesses écologiques du territoire qui participent à son patrimoine et son image.

D'un point de vue global, la qualité environnementale des espaces agricoles du territoire (Diversité biologie faunistique et floristique, préservation de landes d'altitudes, préservation de milieux humides de fonds de vallée, ...) contribue à un maillage fonctionnel des milieux naturels dont les plus remarquables ont été identifiés au titre de Natura 2000.

Il a été tenu compte du maintien des composantes essentielles pour la préservation de la biodiversité dès les premières opérations de rénovations pastorales communales (pâturages publics) et dans le cadre des opérations portées par les associations foncières pastorales (AFP) (Terrains privés regroupés sous statut d'un syndicat de propriétaires – Etablissement public à caractère administratif).

En effet, La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a intégré cette dimension globale de préservation de la biodiversité, qui passe par la préservation des milieux et des processus naturels, en s'attachant à :

- La préservation des prairies d'altitude type landes, parcours, ...
- La préservation des prairies humides de fonds de vallées et leur cortège végétal, ...
- La préservation de la ripisylve le long de la Bruche et de ses affluents, ...
- La préservation des zones de vergers hautes tiges, des arbres d'alignement, des arbres isolés, des haies et bosquets, des lisières arbustives et arborées,
- La préservation des terrasses agricoles aux abords des villages, ...

Interconnexion entre Paysage et Biodiversité en Bruche

Il s'agit donc désormais pour la collectivité (Communauté de communes et les 26 communes) de conforter de manière durable la gestion des paysages et la préservation de la biodiversité

La politique nationale du paysage est basée sur la Convention Européenne du Paysage (CEP) et concerne tous les paysages, extraordinaires et ordinaires, qui influent sur la qualité du cadre de vie des populations. En France, son objectif est de développer la connaissance (Observatoire photographique des paysages), formuler des objectifs de qualité paysagère (Plans de paysage, SCoT, charte PNR) et promouvoir une culture du paysage.

La politique de la Trame Verte et Bleue (TVB) s'est construite sur les concepts scientifiques de l'écologie du paysage, notamment sur la fonctionnalité des paysages. Elle fait le lien entre les éléments du paysage et la biologie des populations afin de maintenir et de préserver la biodiversité.

Dans le texte de loi Grenelle, un objectif assigné à la TVB est : « améliorer la qualité et la diversité des paysages » objectifs communs à la politique du paysage. Ainsi, aborder les continuités écologiques, amènent la prise en compte de l'aménagement et de la gestion du paysage. Ces politiques ont souvent un intérêt en termes de continuité écologique et font partie du paysage comme élément ou structure paysagère. Une prise en compte conjointe des enjeux peut permettre de trouver des réponses plus adaptées et efficaces sur le territoire.

La notion de fermeture des paysages en Bruche.

La question de la fermeture des paysages est récurrente dans la vallée de la Bruche (et plus largement dans l'ensemble des vallées vosgiennes), reprise dans les plans de paysage des années 1990 et plus récemment dans les documents d'urbanisme qui incitent à « lutter contre l'enfrichement » et « rouvrir les espaces agricoles » pour des raisons essentiellement paysagères et de cadre de vie, pour retrouver d'anciens espaces agricoles, permettre le maintien d'une activité agricole ou l'installation de nouveaux exploitants.

Or, même si localement ce constat est largement partagé par les instances, les élus et de nombreux habitants, que des enjeux objectifs et réels sont constatés localement (avancée de la forêt en lisière directe de village, ombrage important pouvant porter atteinte au bâti – humidité, sensation d'oppression...), cette évolution naturelle du paysage est la traduction de l'évolution de la société et des pratiques. En effet, le nombre d'agriculteurs diminue et les habitants de la vallée, qui autrefois cultivaient un petit terrain pour subvenir à leurs besoins alimentaires sur les terrasses des versants, travaillent aujourd'hui davantage dans les grandes villes et disposent de leur temps libre pour

d'autres loisirs... Les terrains qui ne trouvent plus de vocation économique changent alors de physionomie et le regard des hommes, qui n'ont plus la mainmise sur ces espaces en évolution naturelle, s'en inquiètent.

D'un autre côté, le « reboisement » des anciens espaces agricoles est tantôt dû à des plantations de résineux qui altèrent le paysage et les milieux, tantôt dû au développement spontané de la végétation naturelle créant des espaces de friches et de landes qui avaient fortement régressé sous la pression des activités anthropiques passées.

Les velléités de lutter contre l'« enfrichement » sont parfois fondées mais sont le plus souvent l'objet de constructions sociales (LE FLOCH & DEVANNE, 2005) ayant pour ancrage notamment d'anciennes études menées par SGARD dans le massif vosgien dans les années 1970, où les usages et les besoins étaient bien différents de ceux d'aujourd'hui. Cet ingénieur agronome a notamment rédigé le Schéma d'Orientation et d'Aménagement du Massif Vosgien en 1976, dans lequel il insiste sur l'enrésinement des fonds de vallée, sur la « *peur de la mort sociale des vallées vosgiennes* » et la « *régression de la qualité du cadre de vie* ».

Ces analyses, qui ont été colportées dans tous les documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme jusqu'à aujourd'hui (POS, plans de paysage, SCoT,...), et sans remise en cause ou critique, doivent tout de même être regardées, 45 ans plus tard, dans le contexte actuel où d'autres enjeux sont plus prégnants, voire d'intérêt supérieur, que les seuls aspects esthétiques et touristiques.

Cet éclairage vise à apporter un autre regard sur cette question délicate qui n'est jamais (ou très rarement) abordée sur le fond.

En effet, si les plantations de résineux persistent encore dans certains fonds de vallée et aux abords de certains villages en créant effectivement un ombrage dense et des lisières peu attrayantes visuellement, il en est tout autre chose pour les friches herbacées, les landes arbustives et les boisements spontanés qui créent de nouveaux paysages, plus sauvages et naturels, qui ne perturbent pas forcément le regard des habitants et usagers, en quête de nature, de quiétude, de sauvage et de dépaysement. Les résidences secondaires d'ailleurs construites ou réhabilitées dans ces contextes témoignent de la recherche d'un contact avec la nature qu'il ne faut pas négliger : ces écrins de verdure participent aussi à la qualité du cadre de vie et au charme des villages de montagne.

Si les boisements récents développés sur les versants et dans les fonds de vallon sont souvent cités comme envahissants et artificiels, certaines forêts situées, souvent sur les terrains plus pentus ou en contexte humide de fond de vallée, offrent une naturalité remarquable (libre évolution depuis des dizaines d'années) tout autant que les îlots de sénescence et méritent, à ce titre, d'être appréhendés différemment, non seulement pour la biodiversité, mais pour la protection de la ressource en eau, pour la lutte contre l'érosion des sols et pour l'adaptation au changement climatique... Ces espaces non ou peu gérés sont les noyaux de biodiversité de demain car les espèces s'y expriment librement (architecture des ligneux, processus écologiques, mosaïque, micro habitats...) et généralement en toute tranquillité à l'écart des activités humaines.

Il est souvent rappelé que les milieux ouverts sont plus riches en biodiversité que les espaces boisés. Cette affirmation n'est de loin pas toujours vraie ni démontrée, et il faut savoir de quoi l'on parle et ce que l'on veut comparer. Un pré semé eutrophe est moins favorable à la biodiversité qu'une forêt naturelle ancienne et une plantation de Douglas est plus pauvre en espèces qu'une prairie humide extensive... Aussi, les naturalistes s'attachent plus souvent à inventorier la biodiversité des milieux ouverts (oiseaux, insectes, fleurs...) - où les espèces protégées et patrimoniales (listes rouges) sont plus fréquentes en raison (au moins en partie) de leur observation plus aisée - ce qui induit aussi un biais dans l'appréciation écologique des espaces boisés, souvent minorés, à tort.

Dans la vallée de la Bruche, où les espaces forestiers dominent très largement et sont assimilés à une « matrice » (non homogène), il serait alors exagéré de considérer que les milieux ouverts constituent des îlots de biodiversité remarquables noyés dans un océan de forêt d'intérêt moindre et d'agir pour la trame verte et bleue en ouvrant toujours davantage de milieux sur les versants, de créer des « couloirs ouverts » reliant des clairières ou de défricher les fonds de vallée pour l'agriculture mais au nom de la biodiversité, dans des secteurs où la végétation s'est développée naturellement. Au contraire, les réservoirs de biodiversité de la vallée de la Bruche sont majoritairement des milieux forestiers et les actions doivent se poursuivre afin de porter sur la qualité de la matrice forestière (vieilles forêts, gros bois, bois mort, forêts non gérées, effets de lisières, place de l'arbre champêtre et de la haie ...) pour favoriser la biodiversité du territoire.

L'éco-paysage en Bruche

La déprise industrielle des années 1970-1990 a eu un impact fort sur la vallée de la Bruche. La perte de vitesse de l'économie locale, la perte identitaire du paysage traditionnel et de l'histoire de la vallée et l'appauvrissement des milieux par les plantations monospécifiques ont contribué à la dégradation de certains espaces et ont eu des incidences sur le cadre de vie des habitants.

En effet, face à la perte de lumière et la fermeture des paysages du aux reboisements massifs des fonds de vallée, l'intercommunalité a dû agir pour redonner au territoire son attrait et sa valeur.

La mise en place d'une politique paysagère engagée dans la reconquête du territoire a initié le travail autour du paysage. En partant d'une approche paysagère de la vallée de la Bruche avec un objectif d'abord esthétique de réouverture des perspectives intra- vallée et la volonté de retrouver de la lumière, l'intercommunalité a pu initier son travail de réappropriation.

En déterminant les grandes unités paysagères du territoire, l'intercommunalité a pu définir des enjeux communs à celle-ci et constater leurs complémentarités. Même si les réponses aux enjeux définis seront toujours différentes, chaque unité paysagère a des atouts et des vocations spécifiques au sein de l'espace intercommunal.

La réflexion à cette échelle permet de mutualiser et de mesurer les spécificités de chacune.

Même si certaines réponses ont pu s'appliquer partout (sur l'entretien des espaces ouverts par l'économie agricole, le souci du patrimoine bâti et de l'économie d'espaces, les continuités écologiques...), chaque unité paysagère, chaque espace, chaque commune a des atouts différents à mettre en avant, donc des vocations complémentaires qu'il s'agit de repérer et de valoriser.

Ce regard croisé à différentes échelles est la base d'un projet de territoire, où chaque commune et chaque acteur joue un rôle qui lui est propre, dans une vision d'ensemble cohérente. La combinaison des atouts de chacun est démultipliée dans une vision collective. Mettre en œuvre une politique qui permet un développement local économique en lien avec la qualité esthétique du territoire a été à la base du projet.

Mais comment intégrer ces dimensions sans porter préjudice aux milieux ?

La volonté de l'intercommunalité n'était pas de créer une montagne jardinée. L'objectif a été de façonner le paysage de manière réfléchi en tant que support d'une économie : forestière, agricole, touristique...

Penser pour être durable. Ici, l'étude de l'écologie a été primordiale car le paysage ne nécessite pas d'entretien, on le façonne pour qu'il soit nourricier mais qu'il ne coûte pas plus cher en énergie qu'il ne génère en économie. Avec une gestion durable des ressources, on met en relation le potentiel du site avec sa pédologie, son potentiel agronomique et également, son adaptation à un changement climatique et économique. Avec un objectif de cercle vertueux, le territoire doit pouvoir nourrir l'ensemble de ses acteurs ; esthétique mais fonctionnel, le territoire urbain et rural doit bénéficier d'un aménagement à grande échelle.

En milieu rural, la lutte contre la fermeture des milieux par la dynamique végétale est un combat sans relâche. La problématique qui se pose en montagne et en moyenne montagne est d'autant plus importante car elle impacte directement le cadre de vie. Le choix des parties à réouvrir - et de celles à laisser au stade arbustif ou arboré peut utilement être guidé par une réflexion paysagère.

Mais comment améliorer le paysage sans porter préjudice aux milieux ?

L'écologie préconise généralement d'aboutir à une mosaïque des stades (prairial, arbustif, arboré) pour favoriser la biodiversité, comme démontré dans le point 1 ce chapitre.

Cependant, quels moyens permettent d'aboutir à ce maillage ? L'agriculture de montagne a été la solution valorisée par l'intercommunalité de la vallée de la Bruche. Avec l'installation de nouveaux agriculteurs et la création de 23 Associations Foncières Pastorales, l'intercommunalité a pu relancer l'économie agricole au sein de la vallée en impliquant les habitants et les acteurs locaux tout en trouvant des solutions pour gérer son paysage et la préservation des milieux et des espèces. Des mesures agro-environnementales intégrant les enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles concernent la préservation de la biodiversité, la gestion des paysages, ainsi que la qualité de l'eau ont été proposées aux agriculteurs de la vallée, les impliquant dans le cercle vertueux.

Communément dans le paysage, on ne fait pas suffisamment de liens entre la fonctionnalité des espaces et la fonctionnalité des espèces. Le côté vivant et fonctionnel du milieu se retrouve noyé dans le décor. L'approche

esthétique du paysage prend le pas sur l'approche écologique, cependant le décor n'est pas stérile, il s'y passe des choses auxquelles il faut s'intéresser pour ne pas y porter préjudice. La manière de produire un paysage se réinvente constamment avec le mode de vie et les activités humaines du moment, c'est particulièrement sensible pour les espaces agricoles et forestiers mais le paysage est bien plus qu'un simple décor, il reflète aussi le niveau de préservation de la faune et de la flore.

Le travail autour de la Trame verte et Bleue au sein de la vallée de la Bruche doit permettre d'améliorer encore la qualité et la diversité des paysages (Loi Grenelle 2). Couplée à la politique paysagère de l'intercommunalité, on se rend compte que l'étude de la fonctionnalité des milieux croise de fait les approches écologique et paysagère du territoire. Ce que l'on constate localement, c'est souvent une meilleure acceptabilité sociale. La biodiversité étant parfois considérée comme une contrainte, la mise en place de mesures de gestion écologique peut s'avérer difficile à faire accepter. **Utiliser l'approche paysagère comme porte d'entrée semble souvent plus accessible.**

Les arguments agricoles et économiques (besoins de terrains) ou de cadre de vie sont évidemment audibles, à condition qu'un réel besoin soit exprimé par les principaux intéressés et que cela soit justifié. Alors, des solutions doivent être étudiées au cas par cas selon la localisation, la pente, l'exposition, l'accès, les contraintes et les milieux présents afin de pouvoir évaluer l'ensemble des enjeux et faire des choix éclairés quant aux incidences potentielles sur la nature.

Ce projet d'extension d'AFP sur la commune de Natzwiller se veut donc intégrer les dimensions identifiées dans la TVB et de fait renforcer la synergie entre paysage, agriculture, forêt, et préservation de la biodiversité.